ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Contrats de plan Etat-regions

Question écrite n° 43490

Texte de la question

M. Germain Gengenwin attire l'attention de M. le ministre de l'amenagement du territoire, de la ville et de l'integration sur l'inquietude du Conseil economique et social d'Alsace face au retard pris dans l'execution du contrat de plan 1994-1998 et sur l'intention pretee a l'Etat d'en allonger la duree d'un an. Il lui rappelle qu'une rupture de contrat de la part de l'Etat mettrait en cause une serie de programmes primordiaux pour le developpement regional de l'Alsace et porterait atteinte a l'activite economique et a l'emploi de cette region. Lui rappelant son attachement a la procedure des contrats de plan qui associent l'Etat et les regions dans la definition et l'execution d'une politique regionale et qui constituent le prolongement et la traduction concrete de la decentralisation, il lui demande quelles mesures il comptre prendre pour respecter les engagements pris dans le cadre du contrat de plan.

Données clés

Auteur : M. Gengenwin Germain
Circonscription : - UDF
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 43490
Rubrique : Regions
Ministère interrogé : aménagement du territoire, ville et intégration
Ministère attributaire : aménagement du territoire, ville et intégration

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 7 octobre 1996, page 5238